



DELIBERATION N° 11

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 juin 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCO, M. LORDON, C. DUFOUR, JD. BONNOME, G. MOSCHETTI, J. DARRIGADE, C. DUPIN, A. VALOT, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, M. DUBROCA, JP. CRESPO, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), G. ELGART (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), S. PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P. FAVRAUD (pouvoir à JP. CRESPO), C. MARTIN (pouvoir à J. DUBOURDIEU), MJ. ESPIAUBE (pouvoir à M. DUBROCA)

Secrétaire de séance : P. ACEDO

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil que la Commune envisage d'entreprendre des travaux de réfection et aménagement de la voirie au Quartier Petit Nanot.

A cet effet, la Commune souhaite se rendre propriétaire des parcelles suivantes :

- AR 414 - 25, rue du Petit Nanot (issue de la division de la parcelle AR 110) pour une contenance de 43 m²,
- AB 304 - 30, rue du Petit Nanot (issue de la division de la parcelle AB 56) pour une contenance de 25 m²,
- AB 306 - 28, rue du Petit Nanot (issue de la division de la parcelle AB 273) pour une contenance de 72 m².

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Objet :
**Acquisitions de
parcelles -
Quartier du Petit
Nanot -**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- . **décide** d'acquérir à titre gratuit auprès des différents propriétaires, les parcelles cadastrées AR 414 - AB 304 et AB 306.
- . **charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la signature des actes en la forme administrative qui entérineront le transfert de propriété,
- . **autorise** Madame Marie Ange THEBAUD à signer pour le compte de la Commune lesdits actes d'acquisition en la forme administrative.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 juin 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2017